



LES TROPHEES DE LA MUTALISATION INTER ENTREPRISES 2017

Les Trophées MUTUALISATION 2017 du salon des **Savoir-Faire Professionnels de Tarn-et-Garonne**, organisés par la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne, récompensent les entreprises et les porteurs de projet du territoire qui sont capables de développer des produits et services en mutualisant les forces locales autour d'un projet.

Ces mutualisations peuvent avoir pour finalité un produit ou une prestation, un procédé, une organisation, un concept marketing ou commercial.

Pourquoi participer aux Trophées Mutualisation 2017 ?

- Pour **confronter votre action de mutualisation** auprès d'un jury de partenaires, spécialistes en accompagnement de projets
- Pour **rendre visible** votre synergie à échelle régionale et supra régionale
- Pour rencontrer des **entreprises ayant cette même logique d'économie circulaire**
- Pour construire ou **élargir votre réseau** en création, recherche et développement
- Pour **bénéficier d'un suivi personnalisé** de votre projet

En partenariat avec :

SALON DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS DE TARN-ET-GARONNE

Mercredi 27 et Jeudi 28 septembre 2017 - salle Eurythmie à Montauban

REGLEMENT des TROPHEES MUTUALISATION 2017

1) ADMISSION DES DOSSIERS

Sont admis à concourir tous les professionnels du Tarn-et-Garonne, inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, au régime agricole ou au registre des métiers, répondant aux thématiques des trophées mentionnés ci-après :

- **fabrication mutualisée** en mettant en synergie des moyens humains et/ou techniques de création et fabrication pour développer un ou des nouveaux produits à plusieurs entreprises du Tarn-et-Garonne ;
- **mutualisation de services** pour développer de nouveaux savoir-faire et conquérir de nouveaux marchés à plusieurs entreprises du Tarn-et-Garonne ;

... qui auront fait acte de candidature, selon les modalités et délais fixés ci-dessous auprès du comité organisateur.

Les demandes ne seront validées qu'après acceptation par le comité organisateur, lequel se réserve le droit de ne pas retenir celles qui ne contribueraient pas à la promotion des thématiques couvertes par ces trophées.

2) INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

Elle est individuelle et gratuite ; elle doit être adressée avant le 15 septembre 2017 au comité organisateur à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie
Montauban et Tarn-et-Garonne
Trophées Mutualisation 2017
53 avenue Gambetta
82000 Montauban

ou à entreprises@montauban.cci.fr

Pour être recevable, toute demande doit être accompagnée de la « fiche d'inscription aux Trophées Mutualisation 2017 » et d'au moins deux photos d'illustration.

Les candidats prendront toutes leurs dispositions pour :

- protéger leur savoir-faire en amont de leur candidature ;
- participer aux opérations de promotion proposées par la CCI.

Les candidats et lauréats autorisent la CCI à publier nom, prénom, adresse électronique et coordonnées de l'entreprise ainsi que la description non confidentielle de leur projet indiquée sur la fiche de candidature, dans le

cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris sur les sites internet sans prétendre à aucun droit.

Les candidats sélectionnés par le jury technique s'engagent à venir présenter leur réalisation le mercredi 27 septembre 2017 à partir de 19h00 lors de la cérémonie des trophées dans le cadre du salon des savoir-faire professionnels de Tarn-et-Garonne, à la salle Eurythmie de Montauban.

3) PRE-SELECTION DES DOSSIERS

Un jury technique constitué par la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne pré-sélectionnera quatre à six projets répondant aux thématiques des trophées énoncées dans l'article 1.

Cette présélection aura lieu entre le 16 septembre 2017 et le 26 septembre 2017 inclus.

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets et réalisations.

4) CHOIX DES LAUREATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Un jury composé d'élus de la CCI, de sponsors et de représentants d'institutions et de collectivités locales établira un classement des meilleurs projets en compétition.

Ce choix se fera notamment en fonction :

- du respect des exigences mentionnées dans la thématique concernée par les Trophées Mutualisation 2017 ;
- du caractère particulier et original de la réalisation / mutualisation,
- de sa viabilité économique,
- du potentiel création d'emploi,
- du respect des critères environnementaux et sociaux.

Ce jury se réunira entre le 16/09 et le 26/09/2017 inclus.

Le(s) lauréat(s) sera(ont) dévoilé(s) lors de la cérémonie des « Trophées Mutualisation 2017 » le mercredi 27 septembre 2017. Cette cérémonie débutera par la présentation des meilleurs projets sélectionnés et se terminera par la remise des récompenses.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement édicté par le comité organisateur peut entraîner l'exclusion du candidat contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur lui-même sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, le contrevenant ne peut prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

Le comité organisateur, à savoir la Commission d'organisation du « Salon des savoir-faire professionnels » de la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour régler au mieux les litiges découlant de cas non prévus par le règlement.

Tous les différends qui pourraient s'élever entre les candidats et la Commission d'organisation du « Salon des savoir-faire professionnels » de la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne à l'occasion de cette manifestation, seront portés devant le tribunal, seul compétent de convention expresse entre les parties.

Dans le cas où le « Salon des savoir-faire professionnels » de Tarn-et-Garonne ne pourrait avoir lieu, les candidats ne pourront exercer aucun recours contre le comité organisateur ou la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne.

Chaque page doit être paraphée.

....., le.....2017

Cachet de la structure et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Renvoyer un exemplaire daté et signé à la CCI Montauban et Tarn-et-Garonne

